



Juge pour enfant et cmp (p m i)

Par **MUNIER**, le **03/11/2011** à **14:57**

Bonjour,

le juge pour enfant ma prier de prendre rdv aupres d un psy pour ma fille.

ne pouvant me permettre de prendre un psy liberal, je me suis tourné vers la pmi de mon quartier.

le responsable me fait tourner en bourrique, me disant qu il sans occupe.

en attendant les semaines passent et toujours rien.

je precise que j avais fait consulté ma fille pendant 1anne dans se pmi, et c est le psy qui a fait un courrier au juge pour enfant.

que puis je faire ?

merci a vous tous

Par **mimi493**, le **03/11/2011** à **16:32**

Vous écrivez au juge pour enfant, en LRAR disant que vous êtes allée à la PMI LE ... et qu'on vous refuse la prise en charge puisqu'à ce jour, aucun RDV de consultation ne vous a été accordé, que vous n'avez pas les moyens de payer un praticien libéral et lui demandez quoi faire